



Concours de promotion des chartes « Viennoiserie 100 % maison » et « Pâtisserie maison » Meilleure galette frangipane

Dans le cadre de la promotion des Chartes « Viennoiserie 100 % Maison » et « Pâtisserie Maison », la CMA de Loir-et-Cher avec la Fédération Départementale de la Boulangerie et de la Pâtisserie de Loir et Cher et le Syndicat des Pâtisseries de Loir et Cher organisent un concours départemental de la meilleure Galette frangipane

Ce concours est ouvert uniquement aux boulangeries, boulangeries-pâtisseries et pâtisseries du Loir et Cher signataires de la charte « Viennoiserie 100 % Maison » et ou de la charte « Pâtisserie Maison ». Le gagnant du 1^{er} prix de l'année précédente ne peut pas concourir.

Mercredi 8 janvier 2020

Siège du Crédit Agricole - 1 rue Louis Joseph Philippe à Blois.

Le Jury se réunira le **vendredi 8 janvier 2020 à 14h30**

Le participant amènera deux galettes selon le règlement du concours ci joint

Les produits seront jugés de 1 à 5 selon les critères suivants :

- Aspect,
- Cuisson,
- Goût,
- Odeur.



Chaque participant pourra déposer ses galettes entre **12 h 30** et ce jusqu'à **14 h 00**.

La remise des prix aura lieu le jour même à **17 h 30**.

Un droit unique d'inscription aux concours organisés le 8 janvier 2020 est à payer. Il se monte à 20 € (vingt euros). Celui-ci est réduit à 15 € (quinze euros) si l'inscription accompagnée du chèque parvient à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat avant le **20 décembre 2019**. Ordre du chèque : « Chambre de Métiers et de l'Artisanat ».



**Bulletin de participation « Concours de la meilleure galette frangipane »
à nous retourner accompagné de votre paiement avant le 8 janvier 2020**

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT - Franck Le Gargasson
16 rue de la Vallée Maillard 41018 BLOIS Tel [02 54 44 65 07](tel:0254446507) flegargasson@cma-41.fr

Enseigne.....

Nom et Prénom.....

Adresse



.....

MAIL :

